Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20251201-2025_12_01_04_2-DE

CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 1er décembre 2025

N° 2025/12/01/04

Nombre de conseillers en exercice : **33**
Nombre de présents **: 26 (25 jusqu'au point 3)**
Nombre de votants : **31**

Date de convocation : 25 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

Présents :	Yves RENAULT	Philippe LANGLOIS	Catherine TAUPIN
Denis GATEL	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD (à partir du point 4)
Jean-Pierre PETERMANN	Tiphany LANGOUMOIS	Pascal GUISSET	Chantal LOUIS
Claudine DESMET	Françoise GATEL	Christian NIEL	Chrystelle HERNANDEZ
Véronique BESNARD	Bertrand TANGUILLE	Hervé DIOT	Bruno VETTIER
Ludovic LONCLE	Stéphanie DOUESSIN	Olivier BODIN	Schirel LEMONNE
Emeline HENON	Arnaud RADDE	Laurent CHAUSSERAY	

Absents :	Vincent BOUTEMY
Arnaud BOMPOIL	Marie AGEZ donne pouvoir à Claudine DESMET
Laurence SAVATTE donne pouvoir à Véronique BESNARD	Nadine CHALVET donne pouvoir à Olivier BODIN
Anne-Marie ECHELARD donne pourvoir à Catherine TAUPIN (pour les points 1 à 3)	
Gilles SEILLIER donne pouvoir à Tiphany LANGOUMOIS	
Séverine MAYEUX donne pouvoir à Laëtitia MIRALLES	

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Pascal GUISSET

Objet : **Délibération rectificative de la délibération N° 2025/12/01/04** - Budget commune - souscription d'un emprunt

Rapporteur : Tiphany LANGOUMOIS

La présente délibération a pour objet de rectifier la délibération N° 2025/12/01/04 du 1er décembre 2025 à la suite d'une erreur matérielle concernant le type d'échéances.

Stratégie d'endettement

Il est proposé de formaliser la stratégie d'endettement de la ville de Châteaugiron comme suit :

- **Principe de soutenabilité et d'inscription budgétaire**

Aucun emprunt n'est souscrit sans autorisation préalable et inscription au budget primitif ou en décision modificative.
Le montant de l'emprunt ne peut excéder les crédits votés par l'assemblée délibérante.
La capacité de désendettement et les ratios financiers de référence (épargne brute, capacité de désendettement, poids de la dette dans le budget) sont systématiquement analysés avant toute décision.

- **Adéquation entre emprunt et projet financé**

La durée de l'emprunt est calibrée en fonction de la durée d'amortissement de(s) l'investissement(s) financé(s), afin d'assurer une équité intergénérationnelle.
Les emprunts ne sont mobilisés qu'au service du financement d'investissements (pas de recours pour les dépenses de fonctionnement).

- **Procédure de mise en concurrence et choix des établissements bancaires**

Une consultation de plusieurs établissements bancaires est systématiquement réalisée afin d'obtenir des conditions de financement optimales.
Le choix de l'établissement prêteur est fondé sur le coût global de l'emprunt, la qualité des services associés et les conditions contractuelles.

Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20251201-2025_12_01_04_2-DE

- **Gestion active de l'endettement et maîtrise du risque**

Le recours aux emprunts à taux variables est strictement encadré : les prêts souscrits sont de préférence à taux fixe ou, à défaut, assortis de mécanismes de couverture limitant l'exposition au risque de taux.
La collectivité exclut tout recours aux emprunts dits « structurés » présentant un risque élevé (cf. circulaire interministérielle du 25 juin 2010).
La ville est vigilante sur la dynamique des taux proposés et suit régulièrement l'évolution des marchés financiers.

- **Optimisation des conditions contractuelles**

Les commissions d'engagement, frais annexes et marges bancaires font l'objet d'une négociation systématique.
Dans la mesure du possible, la collectivité privilégie des contrats permettant un déblocage progressif des fonds, en fonction de l'avancement des opérations.
Les conditions de remboursement anticipé ou de renégociation des emprunts sont systématiquement examinées afin de préserver la souplesse de gestion.

- **Suivi et transparence**

Les ratios financiers clefs (encours de dette, annuité de la dette, capacité de désendettement) sont suivis dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire.
La stratégie d'endettement fait l'objet d'une évaluation régulière.

Contexte et justification de l'emprunt

Le budget 2025 prévoit des dépenses d'investissement d'environnement 3,4 M€, financées par l'autofinancement dégagé sur les exercices précédents, les subventions obtenues et les recettes du FCTVA.

Le programme pluriannuel 2026 s'élève à 6,6 M€, générant un besoin complémentaire de 3 M€ pour maintenir la capacité d'investissement tout en préservant la trésorerie.

Les principaux indicateurs financiers témoignent d'une situation saine :
- Capacité de désendettement estimée à 0,4 année fin 2025, bien inférieure au seuil de vigilance (12 ans) fixé par la DGFIP.
- Dette par habitant projetée à 105 € par habitant fin 2025, contre environ 800 € pour les communes de même strate.

Ainsi, la commune dispose d'une marge d'endettement confortable permettant la souscription envisagée sans déséquilibre budgétaire.

Consultation bancaire

Une consultation a été lancée en septembre 2025 auprès de quatre établissements :
- Banque des Territoires
- Banque Postale
- Crédit Mutuel Arkéa (CMA) de Bretagne
- Caisse d'Épargne

La ville a exprimé sa préférence pour un emprunt indexé sur le taux du Livret A, indexation corrélée à l'inflation et encadrée réglementairement, assurant une évolution prévisible des taux.
Les offres à taux fixe reçu varient entre 3,95% (Banque Postale) et 4,37% (Caisse d'Épargne).

Après analyse des propositions selon les critères fixés au cahier de consultation (conditions financières 60 pts, valeur technique de l'offre 40 pts), le Crédit Mutuel Arkéa de Bretagne présente l'offre la plus avantageuse globalement.

Caractéristiques de l'emprunt proposé

- Montant : 3 000 000 €
- Indexation : Livret A + marge de 0,40%
- Durée : 25 ans
- Différé d'amortissement : jusqu'à 2 ans

Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20251201-2025_12_01_04_2-DE

- Modalités : échéances trimestrielles constantes
- Possibilité de remboursement anticipé sans pénalité excessive.

Ce montage permet de lisser la charge financière dans le temps, tout en conservant la flexibilité nécessaire à une gestion active de la dette.

Impact budgétaire et ratios financiers

L'intégration de cet emprunt porterait la capacité de désendettement à un niveau toujours inférieur aux seuils recommandés par la DGFIP.

Le ratio d'endettement par habitant demeurerait inférieur à la moyenne nationale des communes comparables.
Les annuités 2026 resteraient inférieures à la moyenne des remboursements observés sur la période 2020-2024, la soutenabilité budgétaire reste pleinement assurée.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le budget primitif 2025 de la commune de Châteaugiron ;
Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 17 novembre 2025 ;

Considérant la nécessité de recourir à un financement externe pour la couverture partielle des dépenses d'investissement inscrites au Plan pluriannuel d'investissement 2025-2029 ;

Considérant la consultation menée en septembre 2025 auprès de quatre établissements bancaires, ayant conduit à retenir la proposition la plus adaptée aux critères fixés par la commune ;

Considérant les principes de la stratégie d'endettement adoptés par la commune, fondés sur la soutenabilité financière, la transparence et la maîtrise du risque ;

Considérant que le choix d'un emprunt indexé sur le taux du Livret A permet de bénéficier d'une indexation réglementée, corrélée à l'inflation et moins volatile que les taux de marché interbancaires (Euribor), tout en offrant un équilibre satisfaisant entre sécurité budgétaire et coût global du financement ;

Considérant que les indicateurs d'endettement et de désendettement demeurent favorables et permettent de garantir la soutenabilité du recours à un nouvel emprunt ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Autorise M. le Maire à souscrire, auprès du CREDIT MUTUEL ARKEA (CMA) de Bretagne, un emprunt (offre de prêt « CITE GESTION INDEX LIVRET A ») d'un montant de 3 000 000€, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :**

PHASE DE MOBILISATION

Période de tirage	24 mois
Index + marge	TI3M + 1 %
Base de calcul des intérêts	Nombre de jours exacts / 360
Périodicité des intérêts	Trimestrielle
Remboursement anticipé	Oui avec faculté de réemprunter – sans indemnité

*** selon les modalités contractuelles**

PHASE D'AMORTISSEMENT

Montant du prêt en euros	3 000 000 M€
Objet	Couverture partielle des dépenses d'investissement inscrites au Plan pluriannuel d'investissement 2025-2029
Durée	25 ans
Versement des fonds	Jusqu'au 19/11/2027

Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20251201-2025_12_01_04_2-DE

Index + marge	Livret A + 0,40 %
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Type d'amortissement/ Echéances	**Échéances constantes**
Montant des échéances	38 637,82 € par trimestre
Commission d'engagement	0,10 %
Remboursement anticipé	- Sans faculté de réemprunter* - Indemnité forfaitaire correspondant à 3% du capital restant dû* - Préavis minimum : 1 mois*

*** selon les modalités contractuelles**

- **Autorise M. le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.**

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

Le secrétaire de séance,

L'Adjoint délégué à l'Urbanisme et aux Travaux

Pascal GUISSET

Yves RENAULT

Pascal GUISSET